

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

• (8.10 p.m.)

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

LA LOI SUR LA COMMISSION D'ÉNERGIE DU NORD CANADIEN

MODIFICATIONS PORTANT SUR LA COMPOSITION, LES CRÉDITS AUX FINS D'ENQUÊTES ET LES AVANCES POUR IMMOBILISATIONS

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable M. MacEachen (au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Que le bill C-193, tendant à modifier la loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, j'ai pu repasser l'intervention de mon collègue, le député du Yukon (M. Nielsen), hier et cet après-midi. Je vous épargnerai les redites et ne reprendrai pas les arguments qu'a déjà si bien présentés le député du Yukon. Cependant, je voudrais prendre le temps de signaler à Votre Honneur et aux députés pourquoi des gens qui n'ont aucun lien personnel ou direct avec le Yukon, comme c'est mon cas s'opposent à une mesure législative comme celle dont la Chambre est saisie.

Le Nord canadien comprend le Yukon, bien sûr, ainsi que les îles de l'Arctique et les Territoires du Nord-Ouest. Ces dernières années, le Nord a suscité beaucoup d'intérêt parmi toute la population. Je pense que tous les Canadiens veulent voir comment ces vastes étendues, avec leur immense potentiel de richesses minérales, seront mises en valeur. A mon avis, sans égard au parti que nous appuyons, nous souhaitons tous que ces ressources servent de la façon la plus fructueuse à l'ensemble des citoyens et à ceux qui vivent et travaillent dans les régions en question.

A en juger d'après le discours qu'a prononcé le secrétaire parlementaire en présentant cette mesure et d'après ceux d'autres députés, il semble évident qu'on n'a accordé qu'une faible attention à l'entreprise privée, par opposition à l'entreprise publique, relativement au développement du Nord. Naturellement, on a fait d'innombrables remarques superficielles. Comme l'a fait remarquer le député du Yukon, le sous-ministre, M. Macdonald, s'est livré à plusieurs observations superficielles. Quoi qu'il en soit, aucune analyse réelle n'a été effectuée. On nous a servis une estimation conjecturale visant à déterminer quelle était la meilleure des deux méthodes.

Certains députés dont les vues n'ont peut-être pas été consignées—et je ne pense pas que ce soit important—ont déclaré que la Commission d'énergie du Nord canadien ne peut être qu'efficace étant donné que l'Hydro Ontario a si bien réussi. Je conviens que cette réussite est totale. C'est une société publique mais c'est la seule à avoir réussi et il ne s'ensuit pas forcément que toutes les

sociétés publiques réussissent. D'après ce que j'appelle le témoignage du député du Yukon, il est évident que la Commission d'énergie n'a pas, jusqu'à présent, été aussi efficace. Elle s'est montrée injuste quant au taux qu'elle appliquait à certains utilisateurs et particulièrement inique en proposant de partager ces taux entre les utilisateurs du Yukon et ceux des Territoires du Nord-Ouest. Il y a un moment, le député du Yukon a fait remarquer que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) a fait un voyage en Europe assez récemment en vue d'y trouver des capitaux privés pour ce projet et d'autres s'y rapportant dans le Nord. On ne peut que féliciter le ministre de ses efforts, efforts en dépit desquels il s'est trouvé submergé par l'establishment, et je veux dire par là les grands commis de la Fonction publique dont beaucoup se sont insinués au premier rang du parti gouvernemental par tous les moyens possibles. Le gouvernement actuel et son prédécesseur, dirigé par l'ancien premier ministre M. Pearson, sont imprégnés de cette façon de penser.

Il y a une chose très importante à mes yeux. Que ce soit une entreprise privée ou une entreprise publique qui exploite les services publics prévus dans le bill, il est clair qu'une commission de révision s'impose pour régler les tarifs car, monsieur l'Orateur, les entreprises publiques peuvent être aussi pernicieuses sinon plus, que les entreprises privées. Il faut toujours tenir compte de l'effet psychologique sur les fonctionnaires engagés dans ces entreprises. Que des membres du service civil ou de la fonction publique, on l'appellera comme on voudra, s'associent à une entreprise quelconque, ils s'imaginent invariablement qu'ils sont infailibles et que leurs décisions le sont également. Ils ont tôt fait de gaspiller et il faut exercer sur eux un contrôle.

Nous en avons trop vu par tout le pays depuis quelques années de ces conseils, commissions, compagnies et organisations paragouvernementales. Il y en avait au fédéral et au provincial. Une fois établis, ils n'ont fait l'objet d'à peu près aucune surveillance. En théorie, ils sont comptables envers le Parlement, mais tout cela est absurde. Votre Honneur le sait aussi bien que nous tous. Une fois institués, ces organismes agissent à leur guise. La Commission de la fonction publique en est un excellent exemple, tout comme la Société Radio-Canada. Je pourrais vous en donner d'autres du même genre. Une fois créés, ils sont comme le monstre de Frankenstein, hors de tout contrôle. Or, comme le gouvernement est tout à fait disposé à en établir, il faudrait instituer une commission, composée de membres du cabinet ou de représentants élus, et chargée de réviser les tarifs établis par l'un ou l'autre de ces organismes.

Je répète ce que j'ai dit à maintes reprises, le gouvernement actuel et ses prédécesseurs immédiats se sont montrés trop paternalistes lorsqu'il s'agissait du développement de certaines régions du Canada, notamment du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et d'ailleurs. Toute son attitude semblait dire «Mother knows best» ou encore, «Big Daddy in Ottawa knows best.»

M. Nielsen: Le député avait raison la première fois.